



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Acisé.

Points de repère 2008

Bilan d'activités deux ans après la création de l'agence

Octobre 2006 Octobre 2008

Une agence dont les préfets sont les délégués

l'acisé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

209, rue de Bercy – 75012 Paris • 01 40 02 77 01 • www.lacse.fr

I. Bilan d'activité 2007

- La prise en charge réussie de l'ensemble des missions de l'agence,
intégration,
politique de la ville,
prévention de la délinquance,
service civil volontaire

avec un budget de plus de 500 millions d'euros exécuté à 95%
- Un effort d'adaptation de l'ensemble des agents aux conditions nouvelles d'exercice des missions (300 agents au siège et en région; 700 dans les préfetures)
- Une valeur ajoutée dans
 - Le suivi de la dépense
 - La qualité de travail avec les services de l'Etat,
notamment en région

Les moyens financiers

- Un budget total de 555 millions € (avec les reports), consacré à 95% aux programmes d'intervention, le budget de fonctionnement étant de 28,7 millions €

- Des ressources en provenance :
 - de l'Etat : ➔ 450,9 millions de subventions dont :
 - 351,3 millions € (programme 147)
 - 99,6 millions € (programme 104))
 - ➔ 35 millions € (Fipd)
 - de l'Europe : 13,4 millions € (FSE)
 - de ressources propres : 14 millions €
 -

➤ **Les grandes thématiques d'intervention suivantes :**

✓	Education	131,5 M €
✓	Lien social (dont SCV)	123,8 M €
✓	Prévention de la délinquance et justice	43,7 M €
✓	Emploi et développement économique	29,8 M €
✓	Culture	29,4 M €
✓	Accès aux droits et lutte contre les discriminations	27,6 M €
✓	Logement et habitat	25,7 M €
✓	Santé et accès aux soins	14,9 M €
✓	Pilotage ressources et évaluation	19,7 M €

Dans le domaine de la politique de la ville : renforcer la cohésion sociale et territoriale au profit des habitants

En cohérence avec le plan respect égalité des chances (discours du Président de la République du 8 février 2008), les objectifs sont :

- la rapidité de la mise en place des crédits et le développement des conventions pluriannuelles
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation des fonds (développement de la fonction tableau de bord, d'enquêtes ciblées et des audits)
- La qualité du travail avec l'ANRU

Le programme réussite éducative (95,5 millions €)

- Poursuivre le développement du programme pour l'ensemble des ZUS et ZEP soit une centaine de projets à valider (479 aujourd'hui) avec un effort particulier pour Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA et Lorraine
- Développer les internats (30 pour 750 enfants actuellement)
- Accompagner les préfetures pour s'assurer du développement du suivi individualisé des enfants (1/4 des 160 000 enfants suivis à titre individuel)
- Développer l'évaluation du programme (enquête trajectoires ; enquête qualitative sur 10 sites ; mettre au point les indicateurs d'impact)

La médiation sociale et le programme adultes relais

(83,2 millions €)

- Répartition début 2008 des 4 200 postes (ou conventions) par département et gestion par les préfetures des contingents de postes
- Etablissement d'une typologie fine et territorialisée des employeurs et des métiers exercés (lien école/familles, familles/bailleurs, tranquillité publique, etc...)
- Qualité de l'animation du dispositif (formation à la prise de poste, validation des acquis de l'expérience, pérennisation des emplois) avec l'appui des équipes régionales

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

209, rue de Bercy – 75012 Paris • 01 40 02 77 01 • www.lacse.fr

Contribuer au parcours d'intégration des personnes immigrées

- Favoriser l'accès à la langue française (22 millions € pour les stages 200-400 h et environ 5 millions pour les ateliers de proximité)
- Développer la certification des niveaux (DILF et DELF)
- Veiller à la qualité des ASL et renforcer la logique de parcours
- Favoriser le développement d'une offre de formation linguistique en entreprise
- Favoriser l'accès au logement (17,9 millions € pour les FTM) et l'amélioration des parcours de relogement
- Soutenir l'accès au droit

Prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement

- Sur le marché du travail, outre le soutien aux actions d'accès à l'apprentissage et au parrainage, deux actions fortes :
 - ✓ promouvoir les plans de lutte territorialisés (44)
 - ✓ promouvoir la charte de la diversité et le label diversité
- Sur l'accès au logement :
 - ✓ déclinaison des accords cadres (FNAIM, Pact Arim, UNPI) et travail avec l'USH et les associations de locataires
 - ✓ plans de lutte (7) et formation d'acteurs
- Sensibilisation des services publics (travail avec le CNFPT, rapprochement avec la CNAF)

Dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, promouvoir la diversité comme part de notre culture commune

- Participer à la labellisation des projets année européenne
- Valoriser la contribution des immigrés à la construction de l'identité nationale. Colloque de restitution des 22 études sur l'histoire et mémoire de l'immigration, en lien avec la CNHI
- Soutenir l'action du fonds images de la diversité, en lien avec le CNC (3 millions €)
- Promouvoir les pratiques artistiques et l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans l'attente des orientations nouvelles au titre du service civil, promouvoir la qualité du SCV (budget de 10,5 millions €)

- 2500 jeunes engagés dans le dispositif
- Des retours très positifs sur la qualité de l'engagement des jeunes et des associations
- Un travail à poursuivre sur la nature des missions, la mixité sociale, la formation à la citoyenneté
- La désignation d'une mission confiée à Luc Ferry sur l'avenir du service civil ou civique

Poursuivre la mise en place du fonds interministériel de prévention de la délinquance (40 millions €)

- Un travail en lien étroit avec le CIPD
- Des priorités données à la formation des services, à la prévention des violences intrafamiliales, à la prévention de la récidive et à la vidéo protection

La RGPP

➤ Les décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril

- ✓ Un nouvel opérateur dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des migrants
- ✓ Un développement des missions de l'agence dans le domaine de la politique de la ville
- ✓ Les préfets de région délégués de l'agence dans la région de même que les préfets de département sont délégués de l'agence dans les départements